

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

Table des matières

<u>QUEL TITRE ?</u>	2
LE REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP) RESUME DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION	2
INTITULE	3
NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE	3
RESUME DU REFERENTIEL D'EMPLOI OU ELEMENTS DE COMPETENCE ACQUIS	3
COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
SECTEURS D'ACTIVITE OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DE CE DIPLOME, CE TITRE OU CE CERTIFICAT	5
TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES.....	5
REGLEMENTATION D'ACTIVITES.....	5
CODES DES FICHES ROME LES PLUS PROCHES :	5
<u>A QUI S'ADRESSE CETTE PROCEDURE ?</u>	6
<u>LES DIFFERENTES ETAPES DE LA PROCEDURE</u>	6
<u>VALIDATION PARTIELLE</u>	8
<u>LA REMISE DES DIPLOMES</u>	9
<u>LES FRAIS DE PRESENTATION</u>	9
<u>LIVRET N°1</u>	10
<u>RUBRIQUE N°1 : INFORMATIONS VOUS CONCERNANT</u>	10
<u>RUBRIQUE N°2 : VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL</u>	11

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

RUBRIQUE N°3 : VOTRE NIVEAU DE FORMATION 12

POUR VOS ACTIVITES SALARIEES, VOUS FOURNISSEZ : 13

POUR VOS ACTIVITES BENEVOLES, VOUS FOURNISSEZ : 14

RUBRIQUE N°4: DECLARATION SUR L'HONNEUR..... 15

LIVRET N°2 16

ACTIVITE N°1 : ETUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET DE COMMUNICATION GRAPHIQUE CORRESPONDANT A LA STRATEGIE D'UN CLIENT 16

ACTIVITE N°2 : CREATION ET CONCEPTION D'UN PROJET DE COMMUNICATION GRAPHIQUE GLOBALE PRINT ET DIGITAL 17

ACTIVITE N°3 : MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE CREATION GRAPHIQUE PRINT. 18

Activité n°4 MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET GRAPHIQUE DIGITAL 19

ACTIVITE N°5 : MANAGEMENT D'UN PROJET GRAPHIQUE PRINT ET DIGITAL..... 20

DESCRIPTIF DE L'EXPERIENCE SALARIEE/NON SALARIEE/BENEVOLE EN RAPPORT AVEC LE TITRE VISE (DANS L'ORDRE ANTICHRONOLOGIQUE) 21

LISTE DES DOCUMENTS ET DES JUSTIFICATIFS JOINTS A VOTRE DEMANDE 22

Quel titre ?

Cette procédure porte sur l'obtention du titre de **Designer graphique certifié au niveau 6 du RNCP** vu la décision de la commission en date du

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) Résumé descriptif de la certification

**GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE**

Intitulé

Designer graphique

Autorité responsable de la certification Qualité du(es) signataire(s) de la certification

Ecole Supérieure des Arts Modernes Directeur ESAM DESIGN

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 6 nomenclature de 2019 et européenne.

Code(s) NSF : 132g et 320v

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

1.1 Recueillir la demande du client , rédiger un brief

1.2 A partir de l'analyser cette demande, de son contexte marketing, du territoire de la marque, des contraintes financières, proposer des axes stratégiques correspondant au budget.

1.3 Faire valider cette recommandation stratégique le cadre budgétaire et les délais par le commanditaire.

2.1 1 Créer puis concevoir des pistes créatives différentes autour d'un même concept.

2.2 Respecter les lois encadrant la publicité (Evin, Alimentation) les démarches éthiques et écoresponsables.

2.2 Présenter graphiquement et oralement ces pistes. Exposer ses choix conceptuels, la construction du sens, la recherche de signes identitaires, les techniques créatives et les références culturelles et plastiques .

2.3 Faire valider au client l'axe de communication à développer, le budget et le planning. Etablir un document de cadrage.

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

- 3.1 En fonction de la piste retenue, réaliser les maquettes des supports print et les faire valider par le client.
- 3.2 Réaliser des projets éditoriaux dans leur globalité (rédaction, mise en page, fabrication).
- 3.3 Préparer la production de ces documents en réalisant les documents d'exécution.
- 3.4 Réaliser des maquettes et des documents d'exécution respectant les particularités et les impératifs de l'impression en volume (packaging) ou en grand format (signalétique, affiche).
- 3.5 Choisir les qualités de papier, et les traités d'impression.
- 4.1 Pratiquer l'approche UX (User Expérience).
- 4.2. Réaliser la prémaquette d'un site, d'un objet connecté, d'une application.
- 4.3 Concevoir un film court ou une animation susceptible d'être diffusée sur le web.
- 4.4 Optimiser le référencement d'un projet web
- 5.1 Appliquer les méthodes de gestion de projet à la production des campagnes print et web.
- 5.2 Organiser la production, sa planification et contrôler les documents d'exécution.
- 5.3 Manager la production , choisir les prestataires, les coordonner, contrôler la production, faire recommencer le cas échéant
- 5.4 En partenariat avec son commanditaire évaluer l'impact de la campagne et chercher des pistes d'amélioration

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le designer graphique exerce son métier :

- dans des agences de design spécialisés,
- dans des agences de design global,
- dans des agences de communication.
- dans des agences digitales et/ou multimédia.
- dans des studios de création.
- dans le cadre d'une activité free-lance.
- dans une société d'édition.
- dans une société de presse.
- Au sein du service communication ou digital d'un annonceur.

Types d'emplois accessibles

Concepteur graphiste

Directeur artistique

Web master ou webdesigner

Graphiste

Réglementation d'activités

Cette activité peut être pratiquée en tant que salarié ; indépendant ; auto entrepreneur et graphiste inscrit à la maison des artistes

Gérant de société EURL, SCO, SNC ou SARL

Codes des fiches ROME les plus proches :

Graphiste concepteur E1205

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

Première demande

A qui s'adresse cette procédure ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les différentes étapes de la procédure.

1. La VAE est ouverte à toute personne qui justifie d'au moins d'un an (continu ou non) d'activité professionnelle en relation avec le contenu de la certification visée. Le demandeur doit justifier du temps d'activité au moyen de : contrats de travail - bulletins de salaire – devis et facture de prestations.

2. Vérification de la faisabilité du projet : entretien et livret 1 de recevabilité

Cette étape vise à évaluer l'adéquation entre la demande de VAE, sa pratique et l'objet de la certification. Le candidat est tout d'abord reçu pour un entretien d'orientation s'il en découle que sa demande est recevable.

Il formule ensuite officiellement sa demande par la constitution d'un livret de recevabilité (ou « livret 1 ») qu'il envoie à l'organisme de certification Ce dossier est à adresser au plus tard le **31 mars** de chaque année.

Le dossier comprend un CV, les éléments retraçant le parcours professionnel, une lettre d'intention précisant la cohérence du projet professionnel et de la formation dispensée. Il remplit les différents tableaux du livret 1 et fournit les pièces justificatives :

a) Etat-civil et coordonnées de contact.

b) Informations générales décrivant : le statut au moment du dépôt de dossier (salarié, recherche d'emploi) ; le parcours pédagogique depuis l'enseignement secondaire ; les diplômes obtenus (le

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

cas échéant) ; la synthèse chronologique du parcours professionnel ; les activités annexes (associatives, missions ou séjours à l'étranger...)

c) Description détaillée de l'expérience professionnelle : chaque activité exercée doit être détaillée.

Il est en particulier demandé de décrire, sous forme de fiche descriptive : les coordonnées de l'entreprise, le poste / la mission, les objectifs à atteindre, le positionnement hiérarchique, l'organisation de l'activité, les connaissances mobilisées, les résultats obtenus.

A l'issue de cette première étape et de l'étude des documents remis, le certificateur communique par lettre recommandée la recevabilité ou non de la demande en termes de droit et en spécifiant la durée et le contenu de l'expérience. Une commission interne statue sur la recevabilité de la demande avant le 10 avril et envoie la convocation pour le jury de VAE .

3. Constitution du dossier de candidature à la VAE : livret d'expérience.

Le candidat recevable constitue un livret d'expérience (ou « livret 2 ») pour sa demande VAE. Dès lors, et de manière facultative, il peut faire appel à un accompagnement pour être guidé dans la démarche.

Le dossier met en valeur l'ensemble des éléments qui permet au jury de valider la demande et d'autoriser la délivrance totale ou partielle du titre. Il présente les éléments suivants :

- ❖ La fiche d'autoévaluation de chaque bloc de compétences incluse dans le livret 2. En rappelant les expériences professionnelles de mise en situation. Il est en particulier demandé de décrire, sous forme de fiche descriptive : les coordonnées de l'entreprise, le poste / la mission, les objectifs à atteindre, le positionnement hiérarchique, l'organisation de l'activité, les connaissances mobilisées, les résultats obtenus.
- ❖ Deux projets personnels de campagne globale (identitaire et narrative) comprenant la conception et réalisation de documents d'édition (catalogue, livre, magazine) des maquettes de site web et une création d'expérience digitale (App, Web App, objet connecté, Web AR/VR,etc).
- ❖ Le book créatif du candidat

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

- ❖ d) Pièces annexes : copie des diplômes, copie des documents établis dans le cadre professionnel (supports audiovisuels, mémoires, rapports, d'activités), attestation des employeurs (bulletins de salaire, contrats de travail), CV avec photo.

4. Etude et soutenance du dossier

Le dossier est étudié de manière approfondie par le jury VAE de ESAM DESIGN. Le jury est composé de 4 membres dont : 1 professionnel représentant le collège employeur ; 1 professionnel représentant le collège salarial, 1 indépendant ; 1 représentants de l'autorité de certification. Le président(e) est désigné parmi les 3 personnes extérieures à l'école.

La soutenance du dossier (30 mn) constitue la première partie d'un entretien qui dure au total 1 heure et demie et qui est destiné à apprécier et à garantir l'ensemble des informations fournies par le candidat. La seconde partie de l'entretien permet de faire le point sur la cohérence du parcours, les compétences acquises et le projet de VAE.

5. Décision du jury

Le jury décide de l'obtention totale ou partielle du titre, en se référant au référentiel. Il s'appuie sur les projets présentés par le candidat, et remplit le questionnaire de validation des compétences.

Suite, à l'entretien et après **délibération**, le jury peut **attribuer le titre**, procéder à une **validation partielle** ou ne valider **aucune compétence**.

Le jury de VAE se réunit une fois par an au mois de Juin.

Le jury est souverain.

En cas de validation partielle, le jury informe le candidat sur la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire et de formuler des préconisations sur les modalités d'obtention desdites compétences (orientation professionnelle, formation complémentaire, etc.).

Validation partielle

A défaut, le jury peut valider l'expérience du candidat pour une partie des connaissances, aptitudes et compétences exigées pour l'obtention du certificat.

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

En cas de validation partielle, le jury se doit d'informer le candidat sur la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire et de formuler des préconisations sur les modalités d'obtention desdites compétences (orientation professionnelle, formation complémentaire, etc.). Le président du jury remet un rapport détaillé à la direction de l'école. Par ailleurs, toute validation partielle donne lieu à la délivrance d'une attestation.

Cette validation partielle est acquise définitivement.

Le candidat souhaitant compléter ses compétences et en apporter la preuve de nouveau au jury pourra alors bénéficier de l'assistance méthodologique à la formalisation de son dossier.

Le candidat devra repasser devant le jury de VAE qui se réunit une fois par an pendant la première quinzaine de juin.

Une demande de soutenance sus ces aptitudes partielles devra être déposée ou envoyé à l'ESAM Design par recommandé avant le 31 mars de chaque année.

Le jury jugera de l'acquisition de ces compétences, connaissances et aptitudes complémentaires suivant les mêmes critères d'évaluation qu'à la session initiale et décidera alors de l'attribution du titre.

Chaque candidat ne peut disposer que d'une seule session complémentaire afin de valider l'intégralité des compétences. Aucun autre délai ne sera accordé.

Il est rappelé que la durée de validité des décisions prises par le jury de VAE est définitive.

La remise des diplômes

Comme pour les jeunes diplômés de la formation initiale, les candidats reçus au diplôme par le biais de la procédure de VAE, reçoivent leur certificat à l'occasion de la cérémonie de remise programmée dans un délai de 20 jours après la soutenance.

Les frais de présentation

La préparation du jury, les séances de conseil et la réunion du jury ont un coût qui peut être pris en charge par le CPF.

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

Une distinction est faite entre les anciens élèves imprégnés de l'ambiance de l'école dont nous possédons des éléments du dossier scolaire et qui n'ont pas pu bénéficier de la certification du titre et les professionnels extérieurs.

Pour la session de juin 2020. Les frais de soutenance de VAE s'élèvent à 350 euros pour un ancien élève de l'ESAM design. Les frais de soutenance pour un professionnel non issu de l'école s'élèvent à 700 euros.

En cas de validation partielle, le candidat sera exonéré des frais de soutenance du 2ème passage pendant 5 ans. Au-delà elle sera facturée au même prix que les anciens élèves.

ESAM design étant régie par la loi Astier, elle n'est pas assujettie à la TVA.

LIVRET N°1

DE DEMANDE DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE D'OBTENTION DU DIPLOME DE VAE DE DESIGNER GRAPHIQUE ;

DEMANDE DE DIPLOME OU DE TITRE DELIVRÉ PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE AU NOM D'UN MINISTERE

LIVRET DE RECEVABILITE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

Intitulé complet du diplôme : designer graphique nsf : 132g et 320

Délivré par l'ESAM Design. Arrêté du 26 septembre 2016 publié au J.O du 4 octobre 2016

Ce livret est à adresser à l'ESAM design avec les documents demandés avant le 31 mars de chaque année.

L'ESAM design statue sur la recevabilité et envoie sa réponse au plus tard le 10 avril de l'année en cours.

RUBRIQUE N°1 : Informations vous concernant

**GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE**

Titre :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Nom de naissance :
Nom d'épouse :
Premier prénom :
Autres prénoms :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Pays de résidence :
Tél. domicile :
Tél. travail :
Tél. mobile :
Date de naissance:
Nationalité :	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Ressortissant européen <input type="checkbox"/> Autre :
Département de naissance :
pays de naissance :

RUBRIQUE N°2 : Votre parcours professionnel

Dernier emploi occupé ou dernière fonction :
Votre situation actuelle :

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

Exercez-vous une activité de bénévole dans une association, un syndicat?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Vous êtes actuellement:	<input type="checkbox"/> En situation d'emploi <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Intérim <input type="checkbox"/> Travailleur indépendant <input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Militaire <input type="checkbox"/> contrat aidé ou contrat en alternance <input type="checkbox"/> En situation d'inactivité <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi
Inscrit(e) à Pôle Emploi :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Si oui, depuis:	<input type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 1 an à 2 ans <input type="checkbox"/> 2 ans à 3 ans <input type="checkbox"/> 3 ans ou plus
Etes-vous indemnisé au titre de l'assurance chômage (ARE)?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Etes-vous allocataire du RSA ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Etes-vous allocataire d'autres minima sociaux que le RSA? (ASS, API, AI, veuvage, AAH...):	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Etes-vous reconnu travailleur handicapé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

RUBRIQUE N°3 : Votre niveau de formation

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

Renseignements concernant votre niveau de formation : (cochez les cases qui correspondent à votre situation)	
Dernière classe suivie :	<input type="checkbox"/> 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> 2 nd e <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} de l'enseignement général <input type="checkbox"/> CAP ou BEP <input type="checkbox"/> Terminale <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année de Licence, DUT, BTS ou équivalent <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année de Licence <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle de l'enseignement supérieur ou équivalent
Diplôme le plus élevé obtenu :	<input type="checkbox"/> Aucun diplôme <input type="checkbox"/> Certificat d'étude primaire (CEP) <input type="checkbox"/> Brevet des collèges (BEPC), DNB ou équivalent <input type="checkbox"/> CAP, BEP ou autre certification de même niveau <input type="checkbox"/> Baccalauréat général, technologique, professionnel <input type="checkbox"/> ESEU, DAEU, ou autre certification de niveau IV <input type="checkbox"/> DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau III <input type="checkbox"/> Diplôme de niveau II : licence (ou maîtrise) <input type="checkbox"/> Diplôme de niveau I : master (ou DESS, DEA), titre d'ingénieur, diplômé
Avez-vous obtenu un diplôme ou un titre à l'issue d'une formation professionnelle?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, lequel.....

Attention, pour certains titres ou diplômes, il peut vous être demandé des pièces complémentaires. Merci de vous reporter au document fourni, correspondant au titre ou diplôme que vous visez s'il y a lieu.

1. Pour justifier de votre identité, vous fournissez :

- ✓ une photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou une photocopie de votre passeport
- ✓ ou une photocopie de votre titre de séjour

2. Pour justifier de chacune de vos activités :

Pour vos activités salariées, vous fournissez :

- ✓ soit une attestation signée de votre employeur (modèle joint dans le document annexe)
- ✓ soit vos bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent) si vous ne pouvez pas ou si vous ne souhaitez pas demander d'attestation à votre employeur.

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

- ✓ vous pouvez joindre un relevé de carrière (demandé à la CNAV des travailleurs salariés pour Paris et sa région et à la CRAM pour la province) en complément.

Pour vos activités bénévoles, vous fournissez :

- ✓ une attestation signée par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature. Cette attestation est obligatoire pour que vos activités bénévoles soient prises en compte.

Pour vos activités non salariées (libérales), vous fournissez :

- ✓ l'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSSAF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

RUBRIQUE N°4: Déclaration sur l'honneur

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), _____,

déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du diplôme visé constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile.

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à _____

le _____

Signature du candidat :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

LIVRET N°2

Activité n°1 : 1 /Etude de faisabilité d'un projet de communication graphique correspondant à la stratégie d'un client.

Présentation du cadre de votre intervention

Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Documents supports de la soutenance. :	
Auto analyse	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre :	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

Activité n°2 /Création et conception d'un projet de communication graphique globale print et digital.

Présentation du cadre de votre intervention

Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Documents supports de la soutenance	
Auto analyse	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre :	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

Activité n°3 : Mise en oeuvre d'un projet de création graphique print

Présentation du cadre de votre intervention

Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Documents supports de la soutenance	
Auto analyse	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en oeuvre :	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

Activité n°4 Mise en oeuvre d'un projet de création numérique digitale

Présentation du cadre de votre intervention

Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Documents supports de la soutenance	
Auto analyse	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en oeuvre :	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

Activité n°5 : 5 /Management d'un projet graphique print et digital.

Présentation du cadre de votre intervention

Votre emploi ou fonction bénévole :	
Votre environnement :	
Votre structure :	
Vos activités :	
La situation de travail en rapport avec l'activité :	
Description :	
Documents supports de la soutenance	
Auto analyse	
Principe d'action et d'objectif :	
Participation à la réalisation de l'action :	
Degré d'autonomie et d'initiative :	
Evaluation de votre intervention :	
Compétences mises en œuvre	

GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE

Descriptif de l'expérience salariée/non salariée/bénévole en rapport avec le titre visé (dans l'ordre antichronologique)

NOM :

Prénom :

Emploi ou fonction Bénévole occupé	Nom et lieu De l'entreprise (ou Autre structure) dans Laquelle les activités ont été exercées	Secteur d'activité De l'entreprise ou De la structure	Statut dans cet 1 :Emploi : 2 :Salarié 3 :Bénévole 4 :Travailleur indépendant 5 :Profession libérale	Temps de travail 1 : tps complet 2 : tps partiel 3 : autre (indiquer le nombre d'heures par mois)	Total des heures Effectuées dans Cette fonction ou Cet emploi	Périodes d'emploi		Principales Activités exercées en rapport Avec le titre visé
						Date de début	Date de fin	

**GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE**

Liste des documents et des justificatifs joints à votre demande

Nom.....Prénom

Documents fournis	nombre	Descriptif	Commentaires	
CV + Lettre de motivation				
Livret rempli				
Justificatif d'identité Précisez la nature de la pièce d'identité				
Justificatifs d'activité				
Certificats de travail			Date de début	Date de fin

**GUIDE DE LA PROCEDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE DE DESIGNER GRAPHIQUE**

Attestation d'emploi			
Bulletins de salaires			
Contrats de travail			
Autres			
Justificatifs de diplômes ou Du relevé de notes Ouvrant droit à dispenses ou bénéfices			
Lettre de recevabilité	A remplir par		Envoyé le
Date de réception du dossier	l'administration		